

212C0966
FR0000060501-DIV23

26 juillet 2012

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CFAO

(Euronext Paris)

Le 26 juillet 2012, la société Toyota Tsusho Corporation a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société CFAO¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CFAO sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 26 juillet 2012 par les sociétés PPR et Toyota Tsusho Corporation.